

**N°BC2007.2/25**

**OBJET : Enseignement public musical :** Autorisation de recourir à 2 intervenants extérieurs pour le spectacle autour de Steve Reich intitulé « Electric Counterpoint » organisé par l'Ecole de Musique de Limeil-Brévannes qui aura lieu le 17 Mars 2007 à l'Auditorium de Créteil. Fixation des taux de vacation.

**VU** le code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211.1 et suivants,

**VU** la délibération du Conseil Communautaire n°CC2006.5/52 du 28 juin 2006, regroupant l'ensemble des domaines pour lesquels la communauté d'agglomération a reconnu l'intérêt communautaire,

**VU** la délibération du Conseil Communautaire n°CC2002.6/121 du 2 octobre 2002 modifiée, donnant délégation au Bureau Communautaire pour fixer le taux de rémunération d'intervenants dans le cadre des manifestations organisées dans les équipements culturels communautaires,

**CONSIDERANT** l'intérêt que présente le spectacle autour de Steve Reich intitulé « Electric Counterpoint » qui aura lieu le 17 Mars 2007 à l'Auditorium de Créteil,

**CONSIDERANT** la nécessité de faire appel à 2 guitaristes pour mener à bien ce projet,

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE 1 :** **AUTORISE** l'intervention et la rémunération de 2 guitaristes pour le spectacle autour de Steve Reich intitulé « Electric Reich » qui aura lieu le 17 Mars 2007 à l'Auditorium de Créteil.

**ARTICLE 2 :** **FIXE** le taux de vacation à 70 € net le service, soit 75,89 € brut auxquels s'ajoutent 37,05 € de charges patronales.

**ARTICLE 3 :** **DIT** que le coût total pour la collectivité s'élèvera à 225,88 € pour deux services et pour chaque intervenant.

**ARTICLE 4 :** **DIT** que les dépenses seront inscrites au budget 2007 de la Communauté d'Agglomération.

FAIT A CRETEIL, LE QUATORZE MARS DEUX MIL SEPT.

Le Président,

Signé

Laurent CATHALA